



18 mai 2021

## Agriculture

### Soutien financier au désherbage mécanique en arboriculture

**Le Canton soutient les producteurs qui s'engagent sur la voie de la réduction de l'utilisation des herbicides. Il a ainsi mis en place une aide pour l'achat de machines de désherbage en arboriculture. Ce soutien est conditionné à un renoncement total aux herbicides pour une période de 6 ans.**

Afin de répondre aux exigences des plans d'actions phytosanitaires national et cantonal, l'Etat du Valais s'engage dans la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, y compris des herbicides. Il a ainsi mis en place un soutien aux producteurs qui s'engagent sur cette voie, par le biais d'une subvention pour l'achat d'une machine pour le désherbage mécanique des cultures fruitières. Le soutien s'adresse aux exploitations agricoles en production intégrée, dont le siège est en Valais et qui cultivent des parcelles arborisées sur le territoire cantonal. Elles doivent également être reconnues et inscrites aux paiements directs.

La subvention est accordée pour l'achat d'une machine neuve ou d'occasion par exploitation (y compris la transformation d'une machine existante). Ce programme est doté de 300'000 francs. Parmi les conditions d'octroi, le bénéficiaire s'engage à exploiter sans aucun herbicide, pendant une durée de six ans, une surface arboricole minimale de 5 hectares en plaine, respectivement de 3 hectares sur le coteau. Pour 2021 uniquement et de manière transitoire, ces surfaces pourront être réduites de moitié.

Les demandes de subvention doivent être déposées auprès de l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères, du 24 mai au 31 juillet 2021. Elles seront traitées par ordre de réception. Une présentation des différentes machines pour le désherbage mécanique aura lieu le vendredi 21 mai 2021 à 14h00 sur le domaine de Châteauneuf. Cet après-midi d'information et d'échanges permettra aux producteurs intéressés de suivre des démonstrations pratiques et de s'entretenir avec des spécialistes, dans le respect des normes sanitaires en vigueur. Les formulaires de demande de subvention ainsi que diverses informations pratiques sont disponibles sur [www.vs.ch/agriculture](http://www.vs.ch/agriculture).

#### Personnes de contact

**Sébastien Besse**, chef du secteur économie et politique arboricole, Office de l'arboriculture et cultures maraîchères, 027 606 76 20

**Céline Gilli**, cheffe du secteur phytosanitaire, Office d'arboriculture et culture maraîchères, 027 606 76 05

